

Une aide juridique gratuite

quelle que soit votre commune de résidence

Maison de la Justice et du Droit de Grand Paris Sud

Conseils juridiques

Aide aux victimes

Accompagnement dans les litiges

Accueil libre et entretiens sur rendez-vous :
01 64 19 10 60

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

savigny-le-temple

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Aider les victimes

La Maison de la justice et du droit vous accueille, vous écoute et vous oriente si vous êtes victime d'une infraction. Vous pouvez y trouver une information claire sur vos droits, un accompagnement dans vos démarches et être dirigé vers les professionnels et partenaires compétents, en toute confidentialité.

Plusieurs professionnels sont à votre écoute. L'accueil de la La Maison de la Justice et du Droit vous oriente et vous propose un rendez-vous avec le bon interlocuteur :

Avocats du barreau de Melun :
consultations juridiques en droit généraliste et en droit des étrangers.

Info Dettes (association d'aide aux personnes en situation de surendettement) : accompagnement à la constitution et au suivi des dossiers de surendettement.

ADIL – Agence Départementale d'Information sur le Logement :
conseils juridiques, fiscaux et financiers sur toutes les questions liées au logement (location, accession, propriété, copropriété).

CIDFF Sud Est Francilien – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : information juridique dans tous les domaines du droit, notamment droit des étrangers, droit de la famille et droit du travail.

Chambre Départementale des Notaires de Seine-et-Marne :
conseils en droit de la famille, du patrimoine et de la propriété.

Écrivain public : aide à la rédaction de courriers et à l'accomplissement des démarches administratives.

Et aussi une activité judiciaire pénale

La Maison de la justice et du droit participe à la mise en œuvre de mesures judiciaires à visée éducative et de prévention de la délinquance, notamment à destination des mineurs, sur convocation judiciaire.
Ces interventions peuvent prendre la forme de mesures de réparation pénale ou de mesures alternatives aux poursuites, mises en œuvre par des professionnels habilités (services éducatifs, délégué du Procureur de la République).

Régler les litiges à l'amiable / Gérer les conflits

- **Conciliateur de justice :** propose un règlement amiable des conflits du quotidien (voisinage, copropriété, litiges entre particuliers...).
- **Délégué de la Défenseure des droits :** accompagne les usagers dans leurs litiges avec les administrations, la défense des droits de l'enfant et la lutte contre les discriminations.
- **CERAF Médiation (association de médiation familiale) :** aide à rétablir le dialogue et à construire un accord amiable entre membres d'une même famille en situation de conflit ou de rupture.

La Maison de la justice et du droit vous accompagne

- **Droit de la consommation :** le fournisseur en électricité augmente votre participation sans vous en informer.
- **Droit des étrangers :** des informations en matière d'entrée et de séjour, ainsi que d'accès à la nationalité...
- **Droit de la famille :** un couple, avec ou sans enfant, peut demander des conseils sur les droits et les responsabilités en cas de mésentente.
- **Droit du logement :** une importante régularisation de charges arrive, vous cherchez à comprendre.
- **Droit de succession :** vos droits en matière d'héritage et les coûts de la succession.
- **Droit du travail :** votre employeur veut vous obliger à effectuer des heures supplémentaires sans rémunération.

Gratuit, confidentiel et accessible à tous

La Maison de la justice et du droit propose des permanences d'information et des consultations juridiques gratuites et ouvertes à tous, quel que soit le lieu de résidence, afin que chacun puisse mieux connaître et faire valoir ses droits.

La Maison de la justice et du droit est issue d'un partenariat entre le Ministère de la Justice, la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud et la ville de Savigny-le-Temple.

Maison de la justice et du droit de Grand Paris Sud

34 place Élisée Reclus
77176 Savigny-le-Temple

01 64 19 10 60
mjd-savigny-le-temple@justice.fr

Ouverture

Le lundi
de 8h30 à 12h
et de 14h à 19h

Du mardi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h

Plus d'infos sur **www.grandparissud.fr**

Venir en transport en commun

RER D : Gare de Savigny-le-Temple/Nandy
4 minutes à pied depuis la gare RER D

TZEN 1 (Gare de Savigny - Nandy)

BUS :
3705 / 3732 / 3733 / 3734 / 3735 / 3736 / 3737 / 3773 / 3776 / 3778

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

savigny-le-temple

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart